



Sainte Clotilde le 08/03/2016

Modalités d'action du mouvement de contestation du SPIP 974

Suite à la tenue de l'assemblée générale tenue le 26/02/2016, l'ensemble des personnels syndiqués et non syndiqués présents a acté l'entrée dans le mouvement de contestation nationale.

Depuis deux ans, les personnels sont appelés à réfléchir sur le **sens de leurs missions** et largement mis à contribution dans le cadre des travaux autour des pratiques professionnelles. Les missions d'insertion et de probation ont prétendument été placées au **cœur de l'exécution des peines**. C'est pourquoi l'**évolution statutaire et indemnitaire** de la filière insertion et probation s'impose, alors même qu'une évolution est actée pour d'autres corps particuliers de l'administration pénitentiaire ou dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération).

Afin que le SPIP ne soit plus un Service Particulièrement Inconnu du Public voire de l'Administration pénitentiaire, les personnels du SPIP 974 entendent fonctionner comme suit jusqu'au règlement du conflit et à la reconnaissance de leur place au sein de l'institution :

A compter du 08/03/2016 :

*-chaque correspondance (mail, fax, signature électronique) sera annotée de manière suivante :
« Les personnels du SPIP 974 sont actuellement mobilisés pour l'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation »*

-rédaction de communiqués de presse et sensibilisation des médias locaux

-mis en œuvre des préconisations RPO1 concernant l'affectation des dossiers sans pièce judiciaire

-solicitation d'un CTS dédié au mouvement, report du CTS charte des temps et de la mise en place d'ORIGINE

Ces actions ne constituent que la **première étape** d'un mouvement qui a vocation à se durcir si le mépris affiché par la DAP et le Ministère perdure.

LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE PASSE PAR LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS QUI LES PORTENT